

N/REF : 7/05/2025 11H36 C:000053 I:00114
V/REF : 0052.56 / MARCHÉ 024448
V/Email reçu le Mercredi 07/05/2025 à 11H36

SELON DEVIS N° 5050017

V/REF.IMM. CPH

IMMEUBLE : SQ COPENHAGUE -CPH
1/2/3, SQUARE DE COPENHAGUE
10, RUE DE SUEDE
35000 RENNES

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

Rennes, le

19 Mai 2025

Référence Marché : 024054-PBS-003-Lot7 Bréquigny

LOCALISATION : ALLEE 2 COPENHAGUE - VIDE SANITAIRE

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5050017 du 06/05/2025 d un montant de
495 € TTC

Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 06/05

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL.

MISE EN PLACE/RETRAIT D'UNE POMPE DE RELEVAGE POUR DÉSENGORGEMENT

TRANCHÉE PRÉALABLE A L'INTERVENTION SOCIÉTÉ MARC SA.

CONTROLE BON FONCTIONNEMENT.

NETTOYAGE CHANTIER.

OBSERVATIONS : TC TT Email envoyé le 06/05/25 à 13H09 M. R. STEPHANT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritux (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	450,00	450,00
	TOTAL H.T.		450,00
	T.V.A. a 10,00%		45,00
	TOTAL T.T.C.En EURO		495,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.